

RCS : EVRY

Code greffe : 7801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 01340

Numéro SIREN : 895 071 918

Nom ou dénomination : 180 République Notaires

Ce dépôt a été enregistré le 14/03/2022 sous le numéro de dépôt 4970

SAS « 180 République Notaires »,
au capital de 1.000 euros .
Siège social :
180 avenue de la République
91230 MONTGERON

RCS EVRY 895 071 918

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU
QUATRE MAI DEUX MILLE VINGT ET UN**

Le 04 mai 2021 à DIX HUIT HEURES TRENTE, les actionnaires se sont réunis à MONTGERON (Essonne), 180 avenue de la République, au siège de la société, en assemblée générale ordinaire extraordinaire sur convocation de Monsieur Francis HULEUX, Président, effectuée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée le 29 mars 2021.

Il a été établi une feuille de présence signée par les deux actionnaires présents.

Sont présents Monsieur Dominique CADET, actionnaire et Monsieur Francis HULEUX, actionnaire.

Monsieur Francis HULEUX préside la séance en qualité de Président de la SAS.

Le Président constate que tous les actionnaires sont présents; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Nomination d'un directeur général pour la SAS

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RESOLUTION - Nomination du Directeur Général

L'assemblée générale extraordinaire décide de nommer en qualité de Directeur Général de la SAS, pour une durée de 05 années :

Monsieur Dominique CADET, Actionnaire

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.



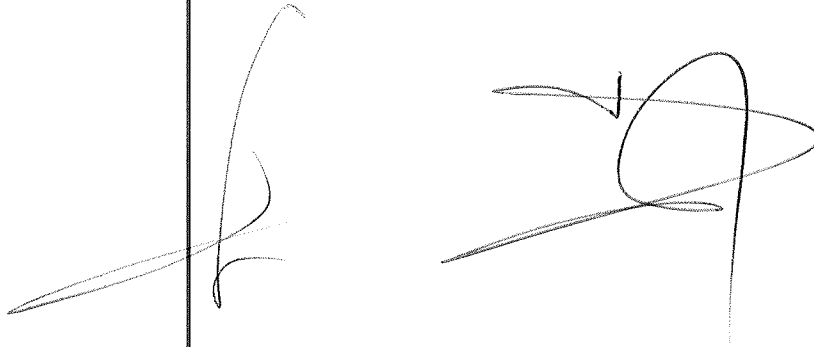
**SECONDE RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR
LES FORMALITES**

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix neuf heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de Séance et les deux actionnaires présents.

Two handwritten signatures in black ink are present on the page. The signature on the left is a stylized, cursive mark. The signature on the right is more complex, featuring a large loop and several horizontal strokes.